



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENNAIS
SEANCE DU 06 MARS 2024

Délégués en exercice :	22	Délégués présents :	18
Délégués Excusés :	3	dont Pouvoir :	3
Délégués absents :	1		

Monsieur le Président, Jérôme BAYLA-DOMENGETROY ne prend pas part au vote

Votants : 20

Date convocation : 29 février 2024

Secrétaire de Séance : Paul CARRERE

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de mars, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 29 février 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY – Paul CARRERE (+ pouvoir de Yannick VILLATORO) – Anaïs CADIS – Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose Marie ABRAHAM -Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER – Hélène COUSSEAU (+ pouvoir de Martine GASTON) – Michel DOURTHE – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT – Frédéric PRADERE – Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Absents ayant donné pouvoir :

Yannick VILLATORO pouvoir à Paul CARRERE
Claude LABORDE pouvoir à Christelle GUILHEMSAN
Martine GASTON pouvoir à Hélène COUSSEAU

Absent : Luc Scognamiglio

Rapporteur : Paul CARRERE

N°41/2024

Objet : Vote des Comptes administratifs 2023 – Communauté de Communes du Pays Morcenais, ZAE de Morcenx-la-Nouvelle (Cantegrit et Massip), et ZAE de Lesperon (Charlot)..

**N°41/2024****Objet : Vote des Comptes administratifs 2023 – Communauté de Communes du Pays Morcenais, ZAE de Morcenx-la-Nouvelle (Cantegrit et Massip), et ZAE de Lesperon (Charlot)..**

Monsieur le Président demande de bien vouloir désigner un Président de séance et il propose la candidature de Monsieur Paul CARRERE, vice-président de la commission finances, conformément à l'article 2121- 14 du C.G.C.T.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DESIGNÉ Monsieur -Paul CARRERE, Président de la Séance.

Monsieur Paul CARRERE, Président de la séance du conseil communautaire donne lecture des comptes administratifs de l'exercice 2023 de la Communauté de Communes du Pays Morcenais, de ses budgets annexes des ZAE communautaires, dressés par Monsieur le Président de la Communauté de Communes, Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY, annexés à la présente délibération avec une note de synthèse.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023**1 - Budget principal : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS**

Budget Principal	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT		477 201,55 €	-1 027 860,00 €
DEPENSES	3 075 982,92 €	1 226 373,35 €	1 182 360,00 €
RECETTES	3 075 982,92 €	1 703 574,90 €	154 500,00 €
FONCTIONNEMENT		1 151 757,48 €	
DEPENSES	8 322 782,68 €	7 347 595,88 €	
RECETTES	8 322 782,68 €	8 499 353,36 €	

2 - Budget annexe : ZAE DU MASSIP

Budget annexe ZAE Massip	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT		- €	- €
DEPENSES	95 000,00 €	- €	
RECETTES	95 000,00 €	- €	
FONCTIONNEMENT		- €	
DEPENSES	190 000,00 €	- €	
RECETTES	190 000,00 €	- €	



3 - Budget annexe : ZAE DU CANTEGRIT

Budget annexe ZAE Cantegrit	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT		-70 000,00 €	- €
DEPENSES	75 000,00 €	75 000,00 €	
RECETTES	75 000,00 €	5 000,00 €	
FONCTIONNEMENT		-€	
DEPENSES	- €	- €	
RECETTES	- €	- €	

4 - Budget annexe : ZAE LESPERON

ZAE Lesperon	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT		- €	- €
DEPENSES	39 799,05 €	39 799,05 €	
RECETTES	39 799,05 €	39 799,05 €	
FONCTIONNEMENT		- €	
DEPENSES	86 108,02 €	86 098,05 €	
RECETTES	86 108,02 €	86 098,05 €	

Après débats, à mains levées, le Conseil Communautaire, Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY s'étant retiré pour le vote :

DECIDE d'approuver les Comptes Administratifs 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays Morcenais

Voix pour : 20
Voix contre : 0
Abstention : 0

DECIDE d'approuver les Comptes Administratifs 2023 du Budget Annexe de la ZAE de Massip (Morcenx-La-Nouvelle)

Voix pour : 20
Voix contre : 0
Abstention : 0

DECIDE d'approuver les Comptes Administratifs 2023 du Budget Annexe de la ZAE de Cantegrit (Morcenx-La-Nouvelle)

Voix pour : 20
Voix contre : 0
Abstention : 0



NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORCENNAIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Démographie :

La population INSEE passe de 9.641 habitants en 2020, 9.597 en 2021, 9.582 en 2022 à **9587 habitants en 2022**. (Pour mémoire : 9793 habitants en 2017). La baisse démographique constatée les années précédentes se stabilise avant une probable remontée après le recensement réalisé cette année.

Equilibre financier :

Le Compte Administratif 2023 de la Communauté de Communes présente un excédent de fonctionnement de **1.151.757,48 €** avec un excédent N-1 reporté de 400.000 €.

La section d'investissement de l'année présente, elle aussi, un excédent de **477.201,55 €** en partant d'un excédent initial de 330.994,40 €. Il sera reporté en section d'investissement (chapitre 001).

Les restes à réaliser s'élèvent à 1.182.360 € en dépenses et 154.500 € en recettes, soit un solde à financer de 1.027.860 €. L'excédent d'investissement couvre en partie le solde des restes à réaliser. Pour compléter ce financement, il sera proposé d'affecter **550.658,45 €** de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement (au 1068). L'excédent de fonctionnement restant sera reporté en section de fonctionnement en 2024 (chapitre 002) pour 601.099,03 €.

Ce résultat est obtenu sans réaliser d'emprunts sur 2023.

Fiscalité et dotations de l'Etat :

Seuls les taux de CFE ont été augmentés en 2023 de 3% pour rattraper l'augmentation N-1 appliquée sur les ménages. La revalorisation nationale des bases s'est établie à +7,1%.

La CVAE a été remplacée par une fraction de TVA, s'ajoutant à celle perçue pour compenser la disparition de la TH. Celle-ci s'élève en 2023 à 1.283.909 €.

La Taxe sur les surfaces commerciales est stable à 76.099 €.

En 2023, la Communauté de Communes est toujours bénéficiaire du FPIC pour 96.237 € mais la perception de cette recette reste fragile car suspendue au classement du bloc intercommunal chaque année, annoncé en juin.

La Communauté de Communes a aussi perçu de l'IFER en supplément pour 46.694 € grâce à la revalorisation des bases.

Au total, c'est une augmentation des ressources fiscales de 322.000 €, perçue en 2023 (hors TEOM), qui a permis de compenser la hausse des charges de personnels, l'impact de l'inflation et de donner des marges de manœuvre à la Communauté de Communes pour étoffer ses champs d'action (collecte des déchets de venaison, micro-folie) et lui donner la



capacité d'investir dans les années à venir (voies cyclables, participation au CIAS...).

La Dotation forfaitaire et les dotations de compensation ont augmenté de près de 100.000 € en 2024.

L'ensemble de ces ressources nouvelles permettent aussi de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour couvrir le remboursement du capital de la dette.

Capacité d'autofinancement :

L'épargne brute hors produits de cession et autres produits et charges exceptionnels est de 1.110.080,36 €. Elle couvre le remboursement en capital de la dette : 709.533,13 €.

La **CAF nette** est donc positive en 2023 de 400.547,23 €. Elle permet de participer aux dépenses d'équipement de 505.961,12 €. Les dépenses d'équipement sont aussi financées par les subventions (45.222,41 €), par les ressources propres (FCTVA) pour 53.181,63 €, le Fonds de solidarité départemental pour 100.000 €. Ces ressources sont suffisantes en 2023 pour ne pas réaliser d'emprunt sur cette année qui a connu une forte augmentation des taux d'intérêts.

Cette année, l'excédent global est donc renforcé et passe de 1.511.733,30 € à 1.628.959,03 €.

Endettement :

Fin 2023, la **dette** communautaire du budget principal (dette SYDEC incluse) est passée de 5.049.659,66 € à **4.340.126,53 €**, avec un remboursement annuel de 709.533,13 €.

La collectivité n'a aucun emprunt toxique et constate donc une baisse de son endettement de **-709.533,13 €** Sa capacité de remboursement se situe fin 2023 à **3,93 années** (Dette / épargne brute).

La **ligne de trésorerie** en cours au 31/12/2023 est de **300.000 €** non mobilisés.

Effort sur les charges de fonctionnement :

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » est passé de 366.608,33 € à 466.005,52 €.

C'est donc une augmentation constatée de près de 100.000 € essentiellement causée par l'inflation constatée (+36.000 € rien qu'en électricité), et pour 24.000 € par la refonte des sites internet.

- le chapitre 012 « charges de personnels » a augmenté de 163.712,70 € (+10,75%)

Le glissement vieillesse technicité (GVT) habituel, représente déjà en moyenne une hausse annuelle de 1,5 %, justifie en partie cette augmentation ainsi que la hausse de la valeur du point qui représente à elle-seule près de 35.000 € sur une année pleine. Le reste est justifié par le recrutement de nouveaux personnels, soit en remplacement de personnels absents pour maladie, soit pour des contrats de chargés de mission, financés en grande partie par ailleurs (bus France service, conseiller numérique, transition écologique).

- le chapitre 65 « charges de gestion courante » a diminué de 38.996,69 €



Cette baisse s'explique par la baisse de la subvention allouée au CIAS qui a bénéficié, en 2023, d'un soutien complémentaire du Département des Landes et qui n'a donc pas appelé la totalité de la subvention inscrite au budget.

- Les autres chapitres n'ont quasiment pas de variations

L'évolution moyenne annuelle des dépenses réelles de fonctionnement est de **+5,99 % entre 2022 et 2023** alors que les recettes réelles de fonctionnement ont évolué de **+14,48%** durant la même période.

Des dépenses d'équipement encore faibles :

Les dépenses d'équipement s'élèvent en 2023 à **505.961,12 €**, subventionnées à hauteur de **45.222,41 €**.

Ces dépenses sont encore faibles mais la Communauté de Communes est encore en phase d'élaboration d'études et schémas directeurs (cyclable, transition écologique...) et la montée en charge devrait se ressentir en 2024.

La répartition des dépenses d'équipement est la suivante :

	Dépensé 2023	RAR
Achat matériel divers	91 990,57 €	57 700,00 €
Achat matériel écoles	14 213,16 €	2 700,00 €
Aire gens du voyage	21 369,65 €	41 800,00 €
Transition écologique	- €	200 000,00 €
Fossés	- €	25 000,00 €
Ludothèque	10 260,27 €	2 200,00 €
Médiathèque centrale	75 803,38 €	20 000,00 €
Pistes cyclables	- €	440 000,00 €
PLUI	- €	50 000,00 €
Relais Assistantes Maternelles	381,38 €	1 600,00 €
Rénovation voirie	144 415,20 €	224 500,00 €
Frais d'études	- €	1 800,00 €
RPE	22 109,62 €	50 560,00 €
Déchets de venaison	99 322,99 €	10 600,00 €
Travaux de bâtiments divers	6 094,90 €	33 900,00 €
Travaux tiers lieu	- €	20 000,00 €
Entrée au capital SEM	20 000,00 €	- €
TOTAL Dépenses d'équipement brutes	505 961,12 €	1 182 360,00 €

Etat des provisions :

Fin 2023, les provisions pour créances douteuses sont portées à **10.547,35 €**.

En conclusion :



La Communauté de Communes accélère en 2023 son objectif de maîtrise de son endettement en autofinçant l'intégralité de ses dépenses d'équipement. Elle continue de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, toutefois en augmentation en raison de la forte inflation subie cette année et à l'augmentation naturelle des charges de personnels. Les recettes, elles aussi en augmentation, permettent de consolider une situation financière favorable pour consolider une réelle politique communautaire.

ZAE :

Globalement les budgets ZAE sont temporairement en déficits, essentiellement dû au stock de terrains non encore vendus. Aucun emprunt n'a été contracté sur ces budgets annexes.

ZAE du Massip :

Le budget de la ZAE du Massip est vierge en 2023, les terrains sont encore sous la propriété de Morcenx-la-Nouvelle et les ventes se réalisent au cas par cas. Potentiellement près de 20.000 m² seraient cessibles. 16.000 m² doivent être acquis par la Communauté de Communes début 2024 (acte administratif en cours) et proposés à des acquéreurs.

ZAE de Lesperon :

La ZAE de Lesperon est clôturée fin 2023.

Cette ZAE a généré sur l'année un excédent de **46.299 €** reversé au budget général.

ZAE de Cantegrit :

La ZAE de Cantegrit finit l'année 2023 en déficit d'investissement (stock) de 70.000 € et en équilibre en section de fonctionnement.

Il s'agit d'une vente à terme avec un versement annuel de 5.000 € pendant 9 années puis du solde.

A terme, cette ZAE, sera soldée à l'équilibre



DECIDE d'approuver les Comptes Administratifs 2023 du Budget Annexe de la ZAE de Lesperon (Charlot)

Voix pour : 20
Voix contre : 0
Abstention : 0

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Budget consolidé	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT		407 201,55 €	-1 027 860,00 €
DEPENSES	3 285 781,97 €	1 341 172,40 €	1 182 360,00 €
RECETTES	3 285 781,97 €	1 748 373,95 €	154 500,00 €
FONCTIONNEMENT		1 151 757,48 €	
DEPENSES	8 598 890,70 €	7 433 693,93 € - €	
RECETTES	8 598 890,70 €	8 585 451,41 € - €	
TOTAL DEPENSES	11 884 672,67 €	8 774 866,33 €	1 182 360,00 €
TOTAL RECETTES	11 884 672,67 €	10 333 825,36 €	154 500,00 €

Le secrétaire de séance

Paul CARRERE

Morcenx-la-Nouvelle, le 06 mars 2024

Le Président



Jérôme BAYLAC-DOMENCG

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>



Communauté de Communes du Pays Morcenais

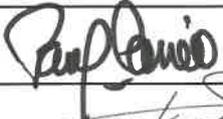
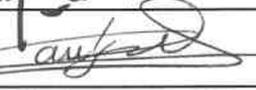
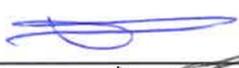
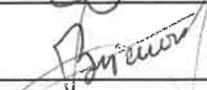
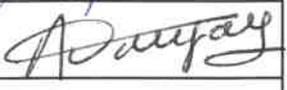
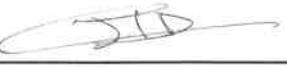
**COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET PRINCIPAL
ANNEE 2023**

ARRETE - SIGNATURES

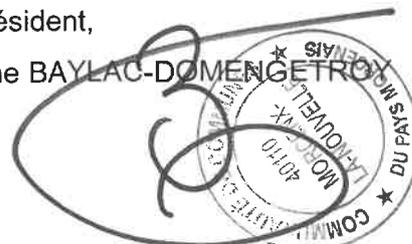
Présenté par le Président,
A Morcenx-la-Nouvelle, le 6 mars 2024
Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 20
VOTE : Pour 20 Contre 0 Abst 0
Date de la convocation : 29 février 2024

Délibéré par le Conseil Communautaire en session **ORDINAIRE**
A Morcenx-la-Nouvelle, le 6 mars 2024
Les membres du Conseil Communautaire :

CARRERE Paul 	COUSSEAU Hélène 
CANTEGREIL Isabelle 	DOURTHE Michel 
ABRAHAM Rose-Marie 	GASTON Martine 
LABORDE Claude 	PRADERE Frédéric 
GUILHEMSAN Christelle 	DUCOUT Nicole 
VILLATORO Yannick 	GAILLARD Marc 
CADIS Anaïs 	REMY Jean-Pierre 
BIREMONT Daniel 	DUVIGNAU Monique 
MOMEN Nathalie 	OLIVIER Roxane 
SCOGNAMIGLIO Luc 	DUBROCA Jean-Luc 
	PLANCKE Didier 

Le Président,
Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY





Communauté de Communes du Pays Morcenais

**COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET ANNEXE ZAE LESPÉRON
ANNEE 2023**

ARRETE - SIGNATURES

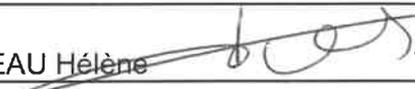
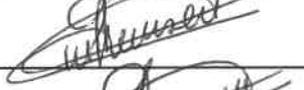
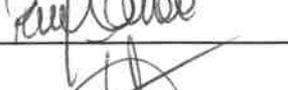
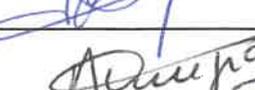
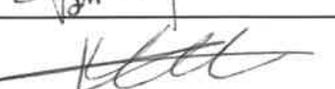
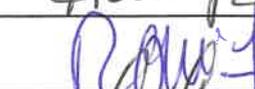
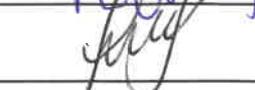
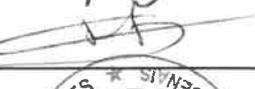
Présenté par le Président,
A Morcenx-la-Nouvelle, le 6 mars 2024
Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 20
VOTE : Pour 20. Contre 0. Abst... 0
Date de la convocation : 29 février 2024

Délibéré par le Conseil Communautaire en session *ORDINAIRE*

A Morcenx-la-Nouvelle, le 6 mars 2024

Les membres du Conseil Communautaire :

CARRERE Paul 	COUSSEAU Hélène 
CANTEGREIL Isabelle 	DOURTHE Michel 
ABRAHAM Rose-Marie 	GASTON Martine 
LABORDE Claude 	PRADERE Frédéric 
GUILHEMSAN Christelle 	DUCOUT Nicole 
VILLATORO Yannick 	GAILLARD Marc 
CADIS Anaïs 	REMY Jean-Pierre 
BIREMONT Daniel 	DUVIGNAU Monique 
MOMEN Nathalie 	OLIVIER Roxane 
SCOGNAMIGLIO Luc	DUBROCA Jean-Luc 
	PLANCKE Didier 

Le Président,

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY





Communauté de Communes du Pays Morcenais

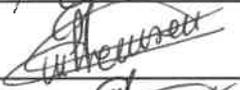
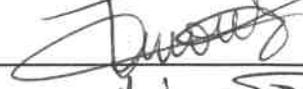
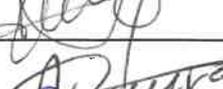
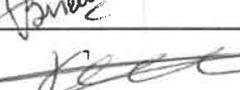
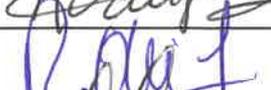
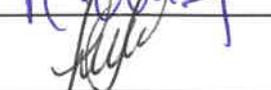
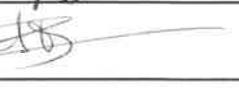
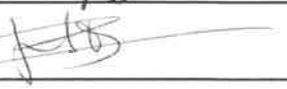
**COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET ANNEXE ZAE CANTEGRIT
ANNEE 2023**

ARRETE - SIGNATURES

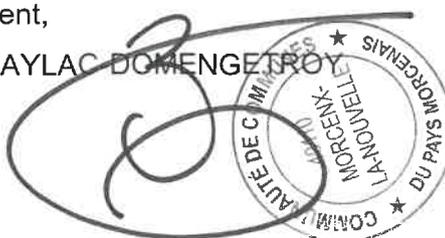
Présenté par le Président,
A Morcenx-la-Nouvelle, le 6 mars 2024
Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 20
VOTE : Pour 20. Contre 0. Abst. 0.
Date de la convocation : 29 février 2024

Délibéré par le Conseil Communautaire en session **ORDINAIRE**
A Morcenx-la-Nouvelle, le 6 mars 2024
Les membres du Conseil Communautaire :

CARRERE Paul 	COUSSEAU Hélène 
CANTEGREIL Isabelle 	DOURTHE Michel 
ABRAHAM Rose-Marie 	GASTON Martine 
LABORDE Claude 	PRADERE Frédéric 
GUILHEMSAN Christelle 	DUCOUT Nicole 
VILLATORO Yannick 	GAILLARD Marc 
CADIS Anaïs 	REMY Jean-Pierre 
BIREMONT Daniel 	DUVIGNAU Monique 
MOMEN Nathalie 	OLIVIER Roxane 
SCOGNAMIGLIO Luc	DUBROCA Jean-Luc 
	PLANCKE Didier 

Le Président,
Jérôme BAYLAC DOMENGETROY





Communauté de Communes du Pays Morcenais

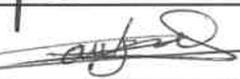
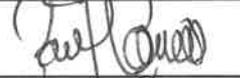
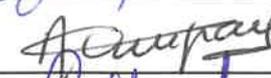
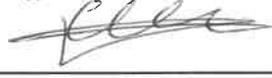
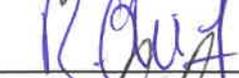
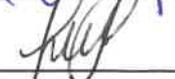
**COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET ANNEXE ZAE MASSIP
ANNEE 2023**

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Morcenx-la-Nouvelle, le 6 mars 2024
Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 20
VOTE : Pour 20 Contre 0 Abst. 0.
Date de la convocation : 29 février 2024

Délibéré par le Conseil Communautaire en session **ORDINAIRE**
A Morcenx-la-Nouvelle, le 6 mars 2024
Les membres du Conseil Communautaire :

CARRERE Paul 	COUSSEAU Héléne 
CANTEGREIL Isabelle 	DOURTHE Michel 
ABRAHAM Rose-Marie 	GASTON Martine 
LABORDE Claude 	PRADERE Frédéric 
GUILHEMSAN Christelle 	DUCOUT Nicole 
VILLATORO Yannick 	GAILLARD Marc 
CADIS Anaïs 	REMY Jean-Pierre 
BIREMONT Daniel 	DUVIGNAU Monique 
MOMEN Nathalie 	OLIVIER Roxane 
SCOGNAMIGLIO Luc	DUBROCA Jean-Luc 
	PLANCKE Didier 

Le Président,
Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

